

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire  
de la Vallée du Gapeau

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE EAU  
PRIMITIF 2021

21-03-23/05

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI  
M. FABRE  
M. GERARDIN  
M. VITRANT  
Mme XICLUNA  
Mme MARTINEZ  
M. MATTEODO  
Mme DRELON  
M. JAULT  
M. CALONGE  
Mme RAVINAL  
M. COIQAULT  
Mme SMADJA  
Mme FOUCOU  
M. LAURERI  
Mme DELGADO  
M. BOUBEKER  
Mme BELTRA  
M. DUPONT  
Mme VINCENTS  
Mme EXCOFFON-JOLLY  
M. GENSOLLEN  
M. EVEN  
Mme MANGOT  
Mme GAMBIA  
M. HENRY

Présents : M. GARRON- Président  
Maire de La Farlède – 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Toucas – 3<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Ville – 4<sup>e</sup> Vice-Président  
Conseiller communautaire – commune de Belgentier  
Conseillère communautaire – commune de Belgentier  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède

## Conseillers ayant donné procuration :

M. AYCARD à Mme XICLUNA  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI  
Mme FOUASSE à M. GERARDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux, rendus applicables à la Communauté de Communes par renvoi de l'article L5211-36 concernant également le débat d'orientations budgétaires et son rapport,

VU l'instruction M 49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU la délibération du conseil communautaire du 19 février 2021 concernant le débat d'orientation budgétaire et son rapport,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2021 eau au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Il expose préalablement que depuis l'exercice 2020 la communauté de communes est entièrement compétente en matière d'eau suite au transfert de compétence obligatoire du fait des dispositions de la loi NOTRe. Ce transfert entraînait l'harmonisation des redevances d'eau au niveau communautaire à compter de l'exercice 2021 et sur une durée retenue de 12 ans. Cependant, il apparaît que les hauteurs de redevance communales et communautaires sont très disparates et qu'elles vont être impactées du fait du renouvellement des délégations de service public correspondantes à engager en 2021 (communauté de communes et communes selon dates d'effet différentes). Il est donc prudent de sursoir d'un an à cette harmonisation dans l'attente de l'attribution des délégations concernées. Cette année sera mise à profit pour toutefois entamer un processus de mise à niveau des redevances présentant un trop fort écart afin de pouvoir ensuite engager l'harmonisation sur des bases cohérentes, le tout dans le délai de 12 ans retenu.

#### Exposé du budget primitif 2021

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

chapitre	Libellé	Montants en €
011	Charges à caractère général	94 359.34
65	Autres charges de gestion courante	33 950.00
66	Charges financières	33 943.57
67	Charges exceptionnelles	215 396.62
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	520 771.43
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	333 948.18
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>1 232 369.14</b>

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	Libellé	Montants en €
002	Résultat d'exploitation reporté	358 403.14
70	Vente de produits	824 100.00
75	Autres produits de gestion courante	0
77	Produits exceptionnels	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 866.00
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>1 232 369.14</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses, dont opérations :

chapitre	Libellé	montant en €
001	Solde d'exécution négatif reporté	410 475.73
16	Emprunt et dettes assimilées	101 566.67
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	946 878.28
23	Immobilisations en cours	698 867.19
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 866.00
041	Opérations patrimoniales	63 614.65
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>2 275 268.52</b>

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21\_03\_23\_05-DE

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chapitre	Libellé	Montant en €
13	Subvention d'investissement	99 000.00
1068	Dotations, fonds divers et réserves	943 339.82
16	Emprunts et dettes assimilées	250 979.79
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	333 948.18
041	Opérations patrimoniales	63 614.65
27	Autres immobilisations financières	63 614.65
021	Virement de la section d'exploitation	520 771.43
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>2 275 268.52</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21\_03\_23\_05-DE

**- D'APPROUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le ....  
et de sa publication le .... **26 MARS 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVC  
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21\_03\_23\_05-DE